

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

A CREIL, le 20 juin 1994

ETAT-MAJOR INTERARMEES  
Base Aérienne 110  
60314 Creil cedex

N° 300/EMIA/CM/CD

Le Général de Division JANVIER  
Chef de l'état-major interarmées  
de planification opérationnelle  
à  
Monsieur l'Amiral  
Chef d'état-major des Armées

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

**OBJET** : Intervention au RWANDA.

**REFERENCE** : Note EMA/COIA/CAS/CD du 17 juin 1994.

**P.JOINTE** : Une planification opérationnelle.

J'ai l'honneur de vous adresser, en pièce jointe, la planification d'une intervention armée au RWANDA.

Après analyse de la mission et des capacités nécessaires pour la remplir, cette étude met l'accent sur :

- la définition précise du groupement de forces à engager,
- la chronologie de l'engagement,
- les règles de comportement et d'engagement,
- le soutien logistique,
- la participation de pays membres de l'UEO et africains.

La structure de commandement et le PCIAT respectent les principes retenus dans l'étude récente sur les structures de commandement interarmées.

Enfin, les règles d'engagement proposées devront sans doute être adaptées aux dernières directives gouvernementales pour cette opération.



**DESTINATAIRES** : MGEMA - EMA (SC/OPS-COIA)

**COPIES** : - EMIA (2 ex)

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

122

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

# **PLANIFICATION D'UNE INTERVENTION MILITAIRE AU RWANDA**

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

68153 du 12 MAR 2021

Cette étude développe successivement les points suivants :

**LA FORMULATION DE LA MISSION  
L'ANALYSE DE LA MISSION  
LES CAPACITES NECESSAIRES ET LES MOYENS CORRESPONDANTS  
LA CHRONOLOGIE DE L'ENGAGEMENT  
LES REGLES DE COMPORTEMENT ET D'ENGAGEMENT ;  
L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT ;  
LA LOGISTIQUE ;  
L'INTEGRATION DES FORCES ALLIEES.**

## **I FORMULATION DE LA MISSION**

La mission donnée au commandant de la force est la suivante (annexe 1):

- mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force ; à cet effet:
- dans un premier temps, marquer le caractère humanitaire de cette opération par la protection rapide de la zone de rassemblement des personnes déplacées de CYANGUGU, et simultanément se déployer sur la plate-forme de GOMA ;
- dans un deuxième temps, contrôler progressivement l'étendue du pays HUTU en direction de KIGALI et intervenir sur les sites de regroupement pour protéger les populations ;
- dans un troisième temps, passer le relais à la MINUAR II.

Le déploiement au RWANDA se fait par voie routière à partir du ZAIRE depuis GOMA et BUKAVU.

## **II ANALYSE DE LA MISSION**

La mission revêt des caractères différenciés selon les zones concernées :  
BUKAVU CYANGUGU - au sud et GOMA GISENYI - au nord.

### **21 ZONE BUKAVU - CYANGUGU**

Dans cette zone il s'agit de développer les actions suivantes :

- en liaison avec les autorités zaïroises, s'assurer le contrôle des installations aéroportuaires de BUKAVU en vue d'y implanter une base opérationnelle avancée,

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

126



**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

Déclassifié par décision  
ministre de la Défense  
N° 001153 du 12 MAR 2021

- affirmer auprès des autorités locales rwandaises, civiles et militaires, notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les Forces Armées Rwandaises : à cet effet et dans un premier temps, déployer les moyens à CYANGUGU afin :

- \* de sécuriser le camp de réfugiés et d'en rassurer sa population,
- \* d'être en mesure de déclencher, si nécessaire, des actions militaires pouvant aller jusqu'à l'emploi de la force,
- \* de mener, en respectant une stricte neutralité et en affichant la fermeté nécessaire, les actions de présence et de dissuasion de nature à restaurer la confiance des réfugiés et de la population environnante,
- \* de conduire des actions de renseignement sur les forces en présence et la situation.

## **22 ZONE GOMA GISENYI :**

Dans cette zone, il s'agit de développer les actions suivantes :

- en liaison avec les autorités zaïroises, s'assurer le contrôle des installations aéroportuaires de GOMA en vue d'y implanter le PC de la force et la base opérationnelle avancée principale,

- affirmer auprès des autorités locales rwandaises, civiles et militaires, notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les forces armées rwandaises, à cet effet :

prescrire à ces autorités les mesures nécessaires à l'arrêt effectif des massacres,

s'engager progressivement sur l'axe général GISENYI - RUHENGARI - KIGALI afin :

- de contrôler la mise en oeuvre de ces mesures et leur efficacité,
- de mener des actions de renseignement sur les forces en présence et sur la situation locale,
- en cas de non-application des mesures prescrites, déclencher pour les imposer des actions militaires pouvant aller jusqu'à l'emploi de la force conformément aux règles d'engagement,

mener, en affichant la fermeté nécessaire et tout en veillant au strict respect de la neutralité vis-à-vis des différentes parties, les actions de présence et de dissuasion de nature à restaurer la confiance de la population.,

apporter un soutien santé adapté aux populations de la zone, après contact éventuel avec les autorités médicales locales et les ONG,

être en mesure à tout moment d'intervenir, éventuellement par la force, au profit des éléments déployés sur l'ensemble du théâtre.

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

125



- affirmer auprès des autorités locales rwandaises, civiles et militaires, notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les Forces Armées Rwandaises : à cet effet et dans un premier temps, déployer les moyens à CYANGUGU afin :

- \* de sécuriser le camp de réfugiés et d'en rassurer sa population,
- \* d'être en mesure de déclencher, si nécessaire, des actions militaires pouvant aller jusqu'à l'emploi de la force,
- \* de mener, en respectant une stricte neutralité et en affichant la fermeté nécessaire, les actions de présence et de dissuasion de nature à restaurer la confiance des réfugiés et de la population environnante,
- \* de conduire des actions de renseignement sur les forces en présence et la situation.

## 22 ZONE GOMA GISENYI :

Dans cette zone, il s'agit de développer les actions suivantes :

- en liaison avec les autorités zairoises, s'assurer le contrôle des installations aéroportuaires de GOMA en vue d'y implanter le PC de la force et la base opérationnelle avancée principale,

- affirmer auprès des autorités locales rwandaises, civiles et militaires, notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les forces armées rwandaises, à cet effet :

prescrire à ces autorités les mesures nécessaires à l'arrêt effectif des massacres,

s'engager progressivement sur l'axe général GISENYI - RUHENGARI - KIGALI afin :

- de contrôler la mise en oeuvre de ces mesures et leur efficacité,
- de mener des actions de renseignement sur les forces en présence et sur la situation locale,
- en cas de non-application des mesures prescrites, déclencher pour les imposer des actions militaires pouvant aller jusqu'à l'emploi de la force conformément aux règles d'engagement,

mener, en affichant la fermeté nécessaire et tout en veillant au strict respect de la neutralité vis-à-vis des différentes parties, les actions de présence et de dissuasion de nature à restaurer la confiance de la population.,

apporter un soutien santé adapté aux populations de la zone, après contact éventuel avec les autorités médicales locales et les ONG,

être en mesure à tout moment d'intervenir, éventuellement par la force, au profit des éléments déployés sur l'ensemble du théâtre.



### III CAPACITES NECESSAIRES - MOYENS CORRESPONDANTS

Les capacités nécessaires (annexe 2) résultant de l'analyse de la mission sont les suivantes :

- a - **Commander** sur l'ensemble du théâtre et être capable d'assurer les liaisons avec les autorités nationales et des organismes variés (MINUAR, alliés, FAR, FPR, ONG, ambassades de France).
- b - **Acquérir le renseignement** dont la qualité sera déterminante pour la conduite de cette opération délicate.
- c - **Sécuriser les populations menacées**, contrôler certaines zones et développer l'action humanitaire.
- d - **Appuyer** l'ensemble de nos forces.
- e - **Assurer la sécurité** des plates-formes aériennes et de la base logistique de théâtre.
- f - **Soutenir la force**.

Les moyens correspondants, figurant dans l'annexe 3 jointe permettent de répondre à ces exigences avec notamment :

- Un PCIAT doté de moyens de transmissions nécessaires pour assurer les liaisons vers le haut commandement national, les unités subordonnées et les correspondants latéraux.
- Des moyens humains et techniques de recherche du renseignement.
- Un groupement de forces terrestres faisant largement appel aux forces prépositionnées professionnelles.
- Des moyens aériens et terrestres d'appui.
- Une base de théâtre (GOMA) très enclavée et dont l'approvisionnement dépend presque essentiellement des flux aériens.

### IV CHRONOLOGIE DE L'ENGAGEMENT

La chronologie donnée en annexe 4 permet de respecter un échelonnement dans la mise en place des différentes composantes de la force dans le triple but :

- de marquer, dans un premier temps, le caractère humanitaire de cette opération dans la région de CYANGUGU,
- de contrôler, dans un deuxième temps, la zone encore placée sous l'autorité des Forces Armées Rwandaises,
- d'être en mesure de donner le relais à la MINUAR II.

### V REGLES DE COMPORTEMENT ET D'ENGAGEMENT

#### 51 REGLES DE COMPORTEMENT

Les règles de comportement suivantes devront être appliquées :

511 Adopter une attitude de stricte neutralité vis-à-vis des différentes factions en conflit. Insister sur l'idée que l'armée française n'est pas venue combattre le FPR ni soutenir les FAR afin que les actions entreprises ne soient pas interprétées comme une aide aux troupes gouvernementales.



512 Manifester la détermination de la FRANCE dans cette action. Tout en cherchant à favoriser l'amorce d'un véritable dialogue entre les belligérants, marquer si nécessaire par l'usage de la force la volonté française de faire cesser les massacres et de protéger les populations.

513 Affirmer le caractère humanitaire de l'opération en liaison, chaque fois que possible avec les ONG.

## **52 REGLES D'ENGAGEMENT**

La sécurité de nos forces terrestres et aériennes d'intervention est une priorité.

La **légitime défense élargie** comporte l'emploi de la force dans les situations suivantes :

- menace sur nos forces,
- menace dans la mission de protection des personnes, soit contre nos forces, soit contre les populations protégées,
- obstruction dans l'exécution de la mission de nos forces,

**- le commandant de la force pourra adapter ces règles d'engagement en fonction de la situation et en rendre compte au CEMA si les circonstances le permettent.**

Concernant l'emploi du feu aérien :

- l'ouverture du feu par les hélicoptères obéit aux règles d'engagement ci-dessus,
- l'ouverture initiale du feu par les avions d'armes pour l'appui aérien rapproché de nos forces est soumise initialement à l'autorisation du CEMA.

## **VI ORGANISATION DU COMMANDEMENT**

Un officier général est désigné comme commandant de la force (COMFORCE) ; à ce titre il reçoit directement ses ordres du CEMA qui lui délègue le contrôle opérationnel de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour cette opération.

Le COMFORCE dispose :

- d'un adjoint Terre (COMTERRE) et d'un adjoint Air (COMAIR) (annexe 5) auxquels il peut déléguer le contrôle opérationnel de certains moyens.
- d'un Poste de Commandement Interarmées de Théâtre (annexe 6) implanté à GOMA
- de trois conseillers COS - Santé - Affaires Civiles
- de commandants tactiques

## **VII CONCEPTION LOGISTIQUE**

Le soutien de l'opération est assuré pendant toute sa durée par le COMELEF BANGUI. Le soutien initial de la force est assuré dans un premier temps :



- à partir des dotations initiales des unités mises en place, soit (annexes 7, 8, 9) :

- \* 15 jours de vivres
- \* 6 unités de feu
- \* 6 unités d'essence

à partir de stocks de précaution acheminés en premier échelon logistique sur la base de GOMA  
soit :

- \* 3 unités de feu
- \* 6 jours de vivres
- \* 300 M3 minimum de carburant et de carburéacteur

sur l'aéroport de KISANGANI, soit :

- \* 1000 M3 minimum de carburéacteur.

Dans un deuxième temps il est assuré par des flux logistiques de complément, puis d'entretien, afin d'augmenter le volume de ravitaillement disponible à BANGUI, GOMA et KISANGANI.

Au plan santé la dotation de l'EMIR lui donne une autonomie d'un mois. L'ACA dispose de 6 jours d'autonomie en utilisation intense. Le ravitaillement santé est organisé à partir de flux logistiques d'entretien sur BANGUI et GOMA.

## **VIII INTEGRATION DES FORCES ALLIEES**

Des forces alliées européennes et africaines sont susceptibles de participer, aux côtés de la France, à l'opération TURQUOISE. Cette intégration doit être envisagée, d'une part, dans le domaine des liaisons avec le COMFORCE et d'autre part, dans celui des missions susceptibles d'être confiées à ces forces.

Ces liaisons peuvent être réalisées par intégration d'officiers étrangers dans le PCIAT ou par échange de détachements de liaison.

Les missions confiées à ces forces sont fonction de leur volume et de leur capacité. Elles peuvent participer, sous contrôle opérationnel français, à l'éventail des actions concourant à la mission humanitaire. Le choix de la mission dépend de l'arrivée de ces forces sur le théâtre et de la signification que le COMFORCE veut donner à la mission envisagée.



Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 60153 du 12 MAR 2021

# OPERATION TUROUOISE

INTERVENTION MILITAIRE  
A BUT HUMANITAIRE AU RWANDA,

MENEE SOUS L'EGIDE DES NATIONS UNIES (ARTICLE VII)  
POUR UNE DUREE DE DEUX MOIS,

VISANT A METTRE FIN AU MASSACRES PARTOUT OU CELA LUI SERA POSSIBLE  
EVENTUELLEMENT EN UTILISANT LA FORCE

## CARACTERISEE PAR :

- UN COMMANDEMENT FRANCAIS

- UNE PARTICIPATION SOUHAITEE DES AFRICAINS ET DE L'UEO

CONDUITE PRINCIPALEMENT A PARTIR DU ZAIRE

- METTANT EN OEUVRE DES FORCES PROFESSIONNELLES

PREPOSITIONNEES

OU VENANT DE FRANCE .



# INTERVENTION MILITAIRE À BUT HUMANITAIRE

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

ANNEXE 2

CAPACITES de la FORCE	POINT D'APPLICATION	MOYENS	EFFECTIFS	PROVENANCE
COMMANDER + PRENDRE DES LIAISONS	GOMA	PCIAT + D.L.	316	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- RENSEIGNER</li> <li>- APPUYER</li> <li>- SECURISER</li> <li>- CONTROLER</li> <li>- ACTION HUMANITAIRE</li> </ul>	RWANDA GISENYI KIGALI DYANGUGU	GROUPEMENT TACTIQUE TERRE COS DETALAT CHASSE SANTE	1440 dont 276 AIR et KISANGANI	GTT / RCA + FRANCE COS / FRANCE DETALAT / TCHAD / RCA / FRANCE RCA puis FRANCE FRANCE + TCHAD
<ul style="list-style-type: none"> <li>Expulser convuls, extraire personnes menacées, recueillir réfugiés, protéger, soigner, permettre action ONG, préparer relève par MINUAR</li> <li>ASSURER LA SECURITE DE</li> <li>- 3 PLATES-FORMES AERIENNES</li> <li>- 1 BASE LOGISTIQUE</li> </ul>	GOMA BUKAVU KISANGANI	3 COMPAGNIES D'INFANTERIE 1 COMMANDO DE L'AIR	348 100	1 Cie / LA REUMON 1 Cie / GABON 1 Cie / DJIBOUTI FRANCE
SOUTENIR	GOMA	BSL	472	FRANCE
<b>TOTAL</b>			<b>2676</b>	

6544 DENIUMPOURCONTACT

CONFIDENTIEL DÉFENSE

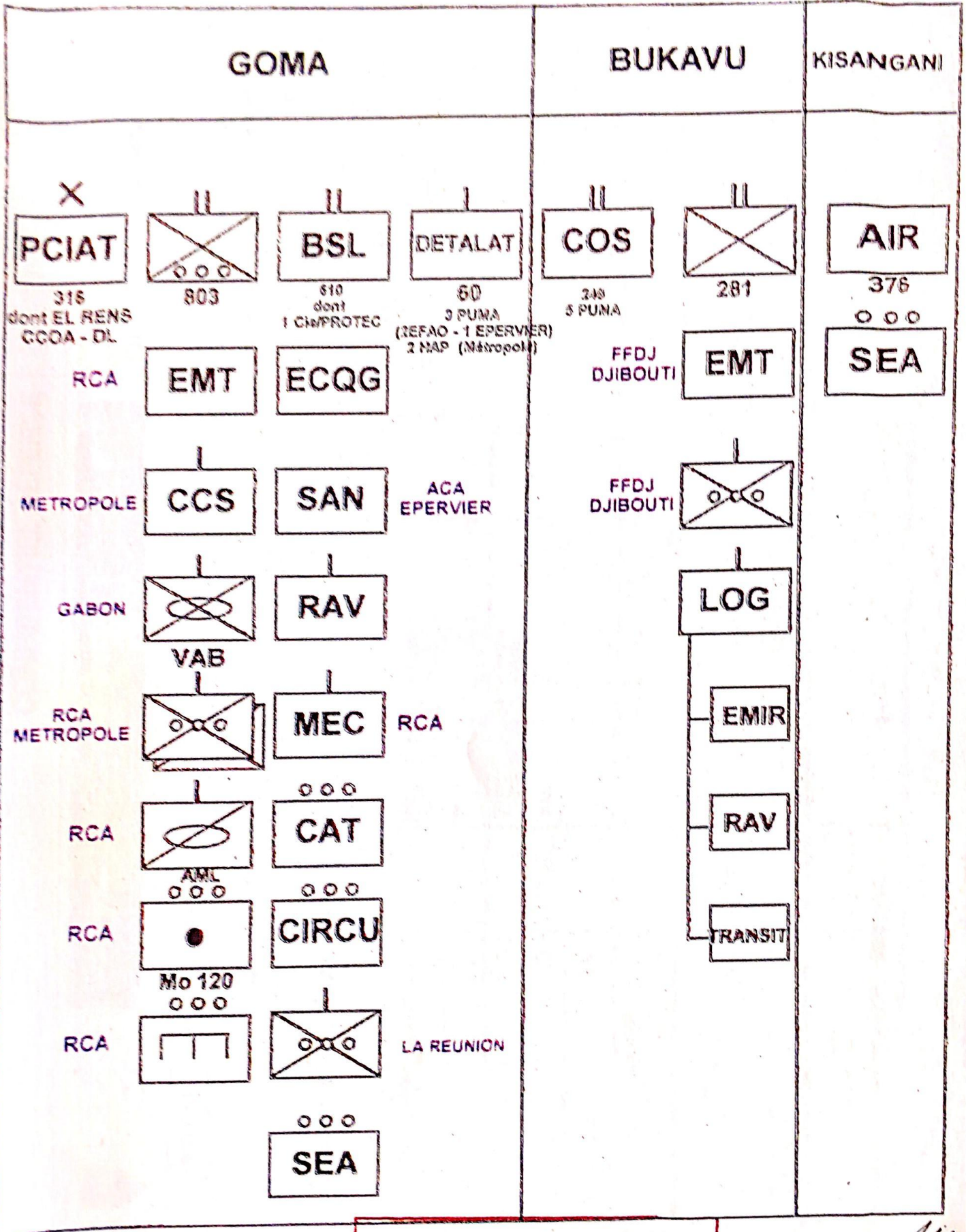


CONFIDENTIEL DÉFENSE

**RWANDA**

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 65153 du 12 MAR 2021



CONFIDENTIEL DÉFENSE

119



Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

CONFIDENTIEL DÉFENSE

**ENGAGEMENT DES FORCES**

AFRIC 407  
19 JUIN 84

OPTION 1 : (GOMA) 2500

MOYENS

	21/06	22/06	23/06	24/06	25/06	26/06	27/06	28/06	29/06
COS + 1 EMIR	250	ENGAGEMENT A CYANGUGU ET GOMA		ENGAGEMENT SUR D'AUTRES ZONES					
PROTECTION (1 CIE)	138	PROTECTION BUKAVU		INTEGRATION AU GPT/OPS GOMA					
1 <sup>ER</sup> ECHELON FORCE GPT OPS BOUAR	300	ENGAGEMENT A BUKAVU		ENGAGEMENT ECHELON 1					
1 COMOTO, 1 ESC, 1 SMA, 1 DETALAT	40	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
CIE PROT GOMA	146	ENGAGEMENT A CYANGUGU ET GOMA		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
PCIAT	200	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
DSL (-) + CCS	413	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
CIE RELEVE A CYANGUGU	133	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
COMOTO FFDJ	138	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
CIE RELEVE PROT GOMA	138	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
COMPARA FAZSOI	138	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
15 VAB POUR COMOTO 1 BV		PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
30 VLRA POUR COMPARA FAZSOI		PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
COMPLEMENT DSL + 300		PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
DET HAP pour GPT OPS 2 HAP	20	PROTECTION BUKAVU		ENGAGEMENT SUR VAB GPT OPS GOMA					
TOTAL CLIMULE (non compris armée de l'Air)	250	574	1240	1410	1430	1430	1430	1430	2112

CONFIDENTIEL DÉFENSE

M8



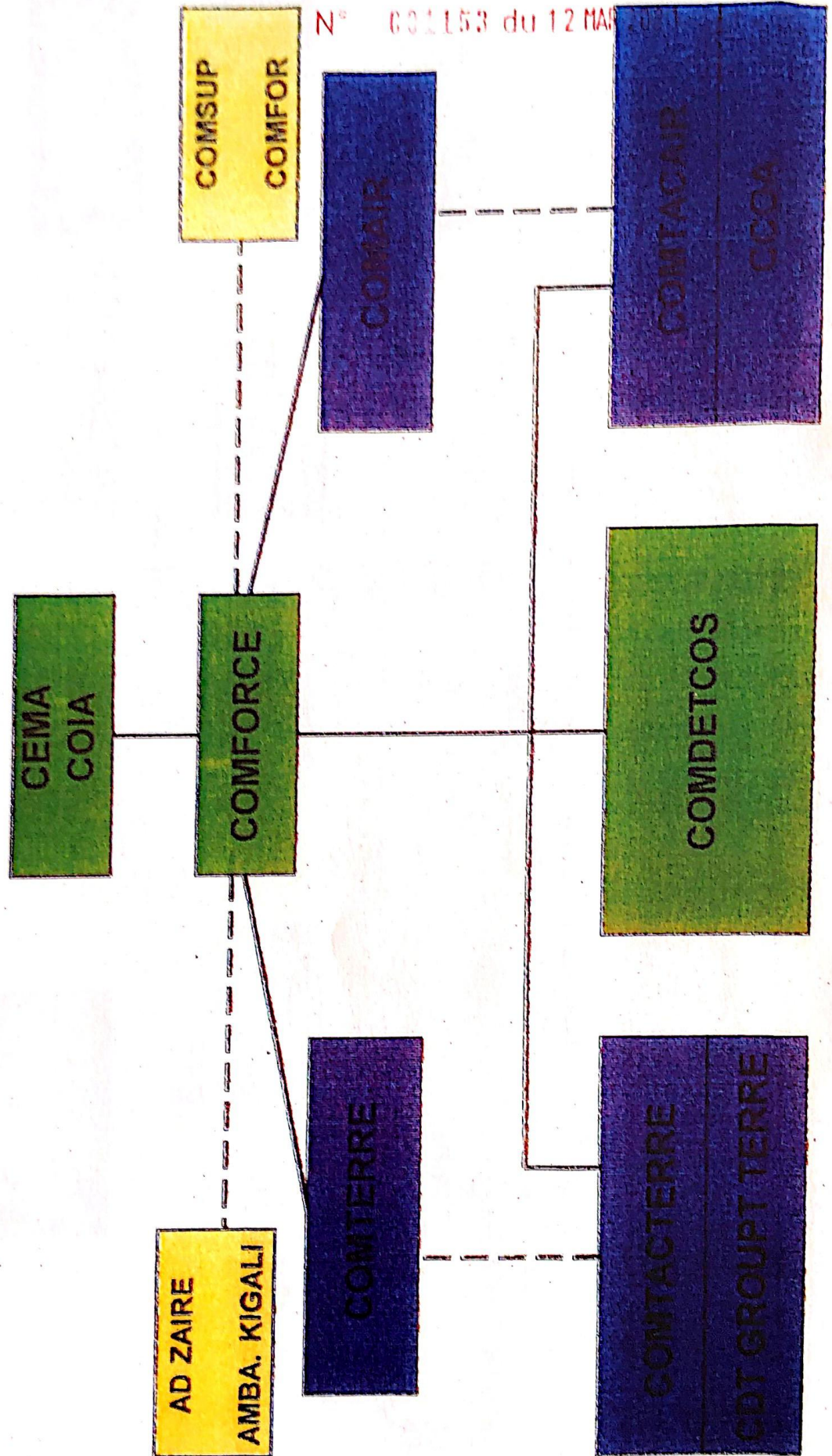
Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 00153 du 12 MAR

SCIA DE FEMME ADPO/PROTECT

CONFIDENTIEL DÉFENSE

ORGANISATION DU COMMANDEMENT



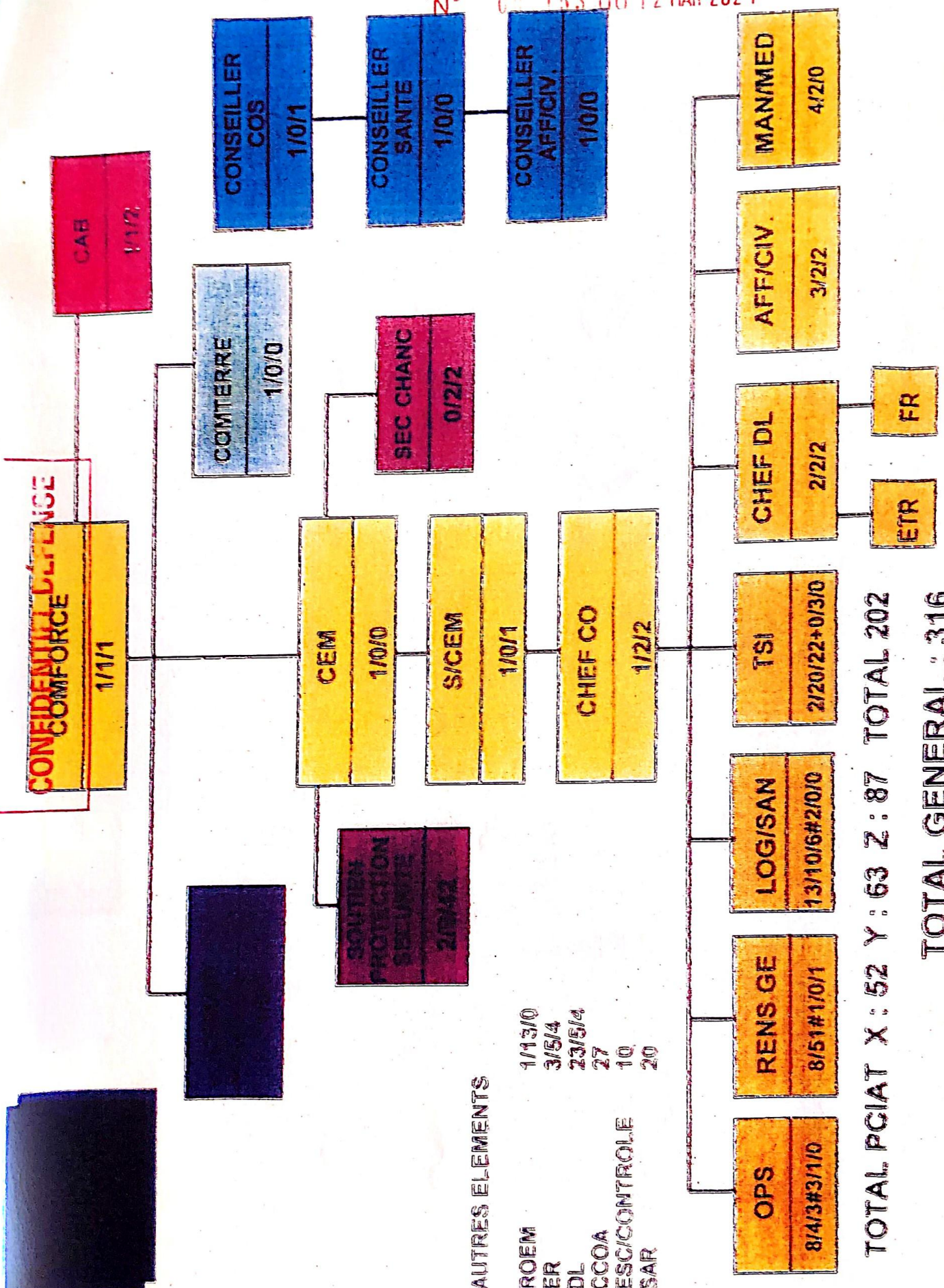
CONFIDENTIEL DÉFENSE

*MA*



Declassifié par décision du ministre de la Défense

N° 00153 du 12 MAR 2021



AUTRES ELEMENTS

- ROEM 1/13/0
- ER 3/5/4
- DL 23/5/4
- CCOA 27
- ESC/CONTROLE 10
- SAR 20

TOTAL PCIAT X : 52 Y : 63 Z : 87 TOTAL 202

TOTAL GENERAL : 316

# éléments air

CONFIDENTIEL DÉFENSE



Declassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 601153 du 12 MAR 2021

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**  
**FLUX LOGISTIQUES INITIAUX**

**1. CARBURANTS**

RESSOURCE AFRIQUE  
TRANSPORT MASSIF  
ANTONOV

50 M3 + 400 M3 + 500 M3  
J+ 5 / J+8 / J+9

RESSOURCE AFRIQUE

STOCK  
5500 M3

BANGUI

DEPOT  
OBJECTIF :  
300 - 600 M3

GOMA

FLUX TERRESTRES

KIGALI

KISSANGANI

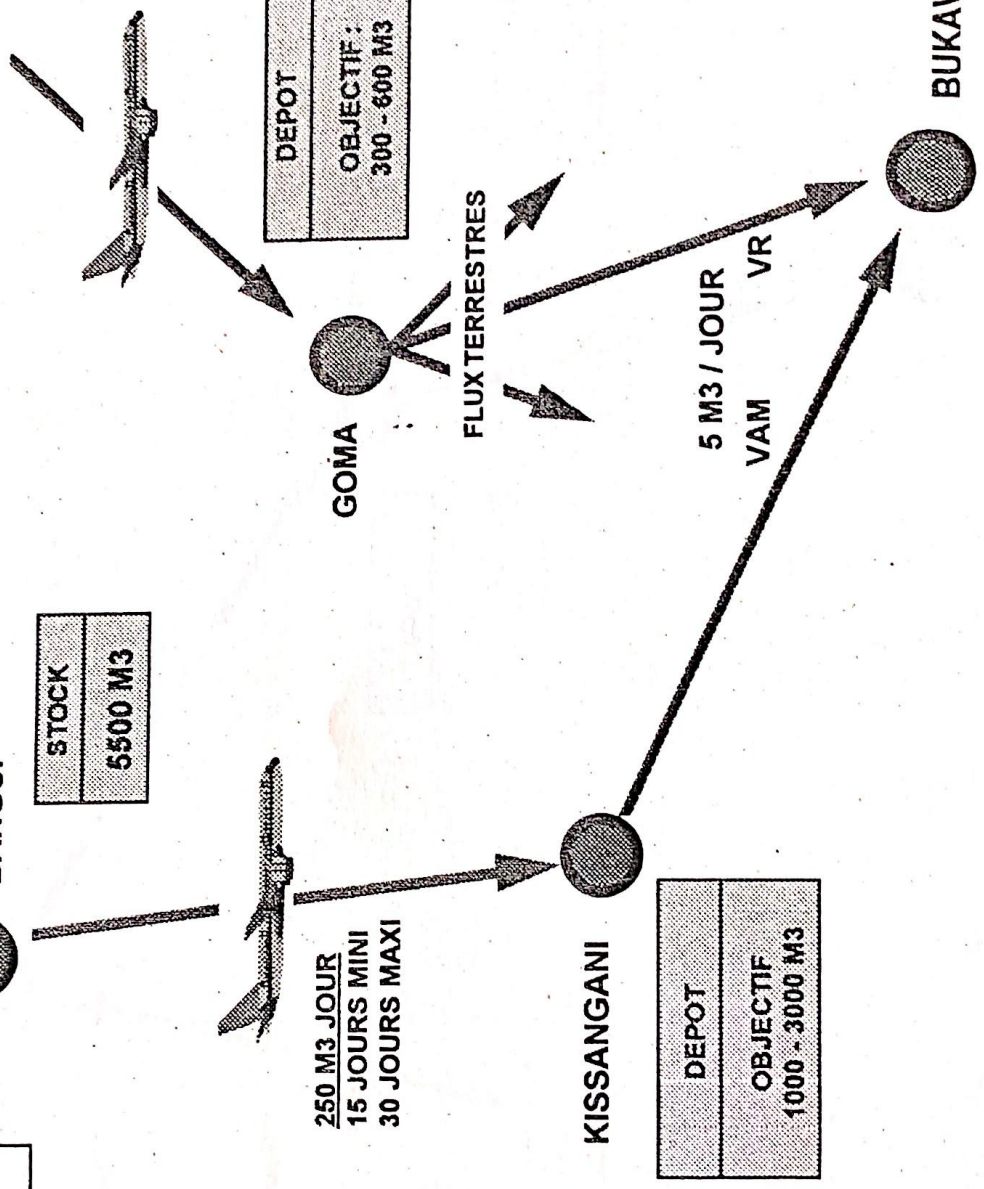
DEPOT  
OBJECTIF  
1000 - 3000 M3

5 M3 / JOUR  
VAM VR

BUKAVU

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

115



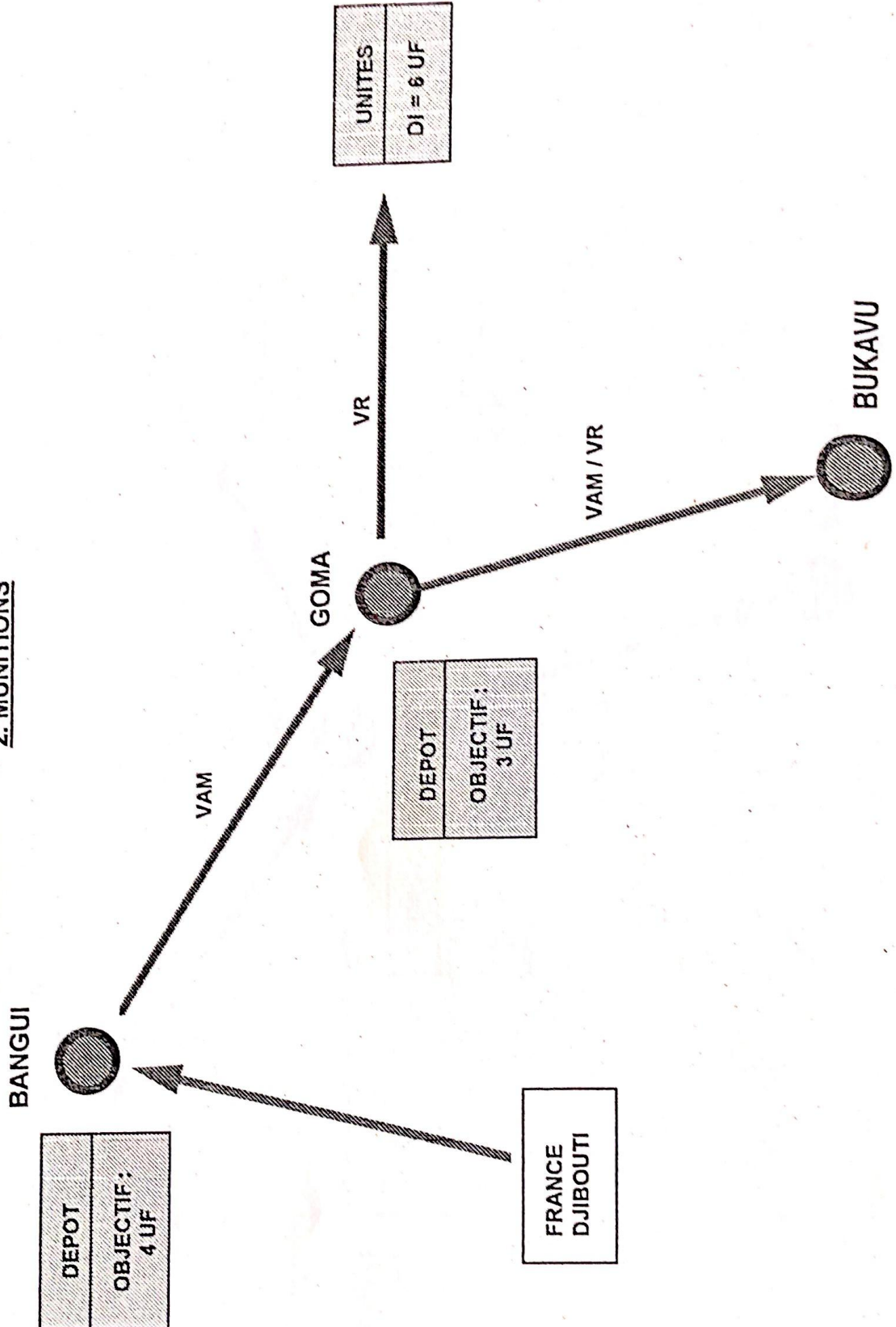


Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 602153 du 12 MAR 2021

CONFIDENTIEL DÉFENSE  
FLUX LOGISTIQUES INITIAUX

2. MUNITIONS



CONFIDENTIEL DÉFENSE

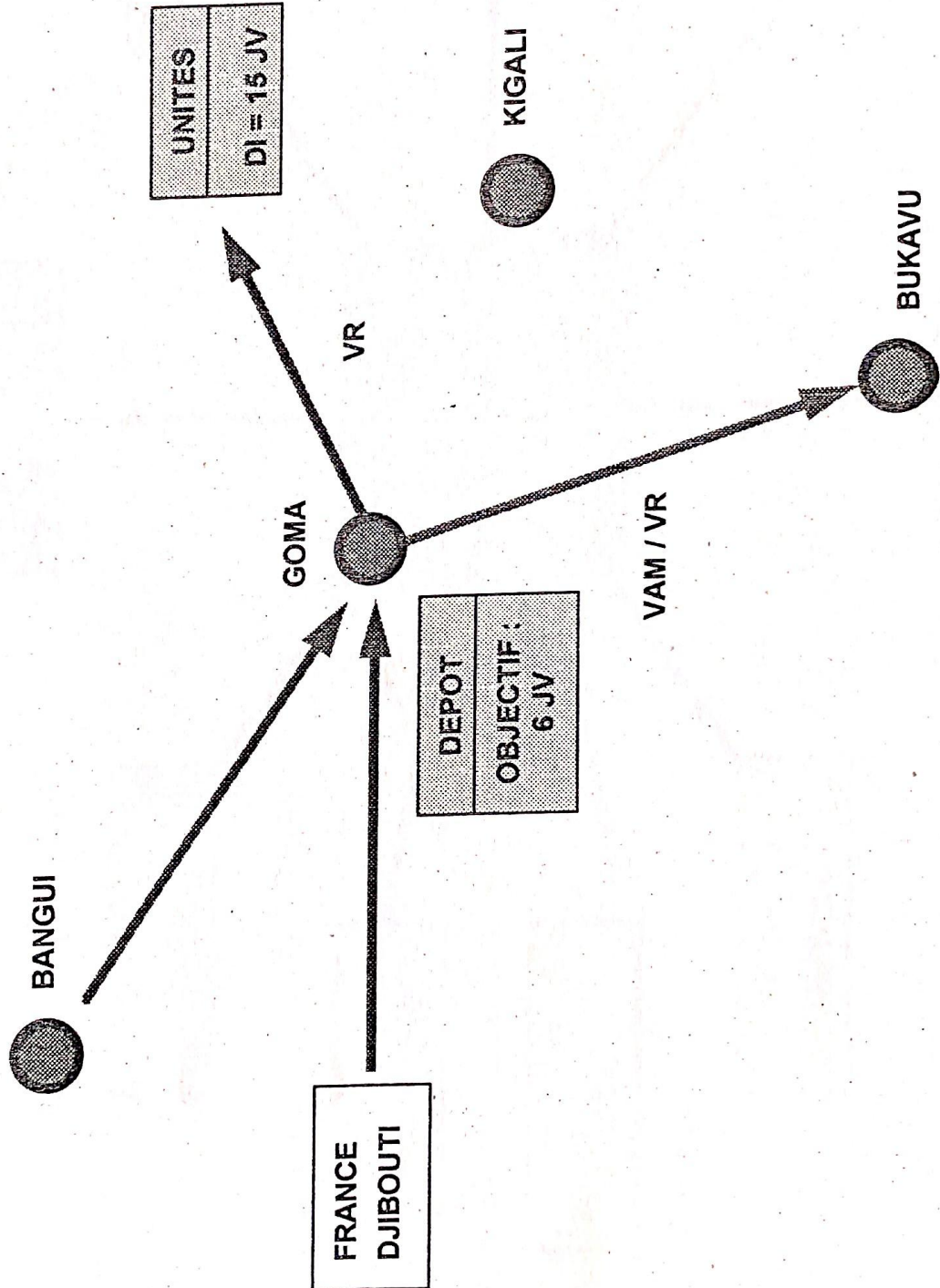
AG



Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° : 681153 du 12 MAR 2021

CONFIDENTIEL DÉFENSE  
FLUX LOGISTIQUES INITIAUX

3. VIVRES - EAU



CONFIDENTIEL DÉFENSE

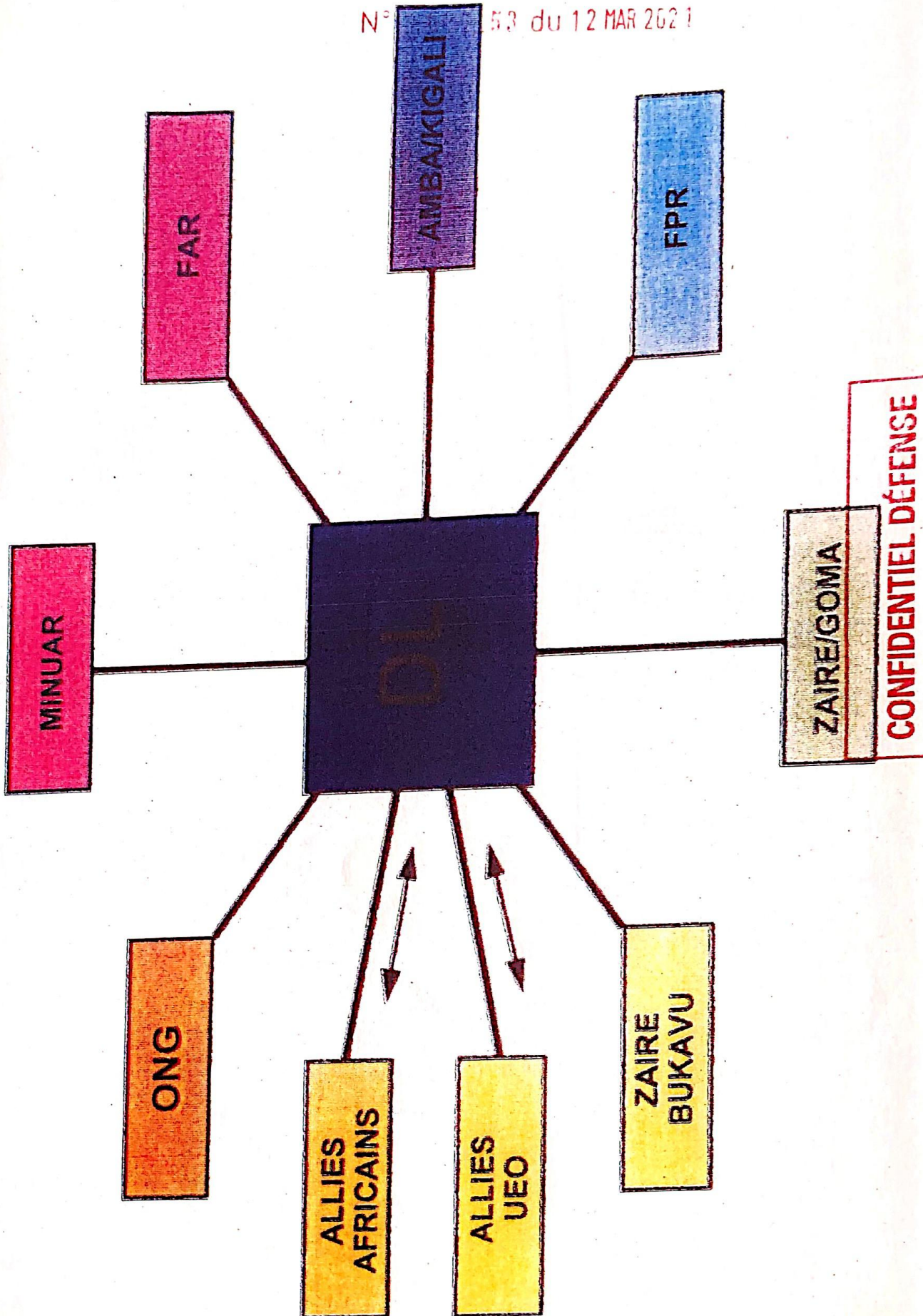


Declassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 53 du 12 MAR 2021

CONFIDENTIEL DÉFENSE

# BESOINS EN DL



CONFIDENTIEL DÉFENSE

112

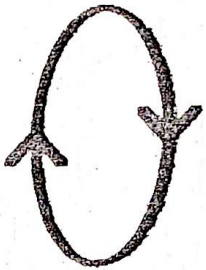
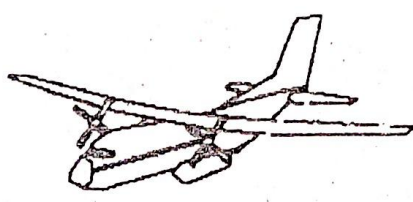


# CHAINE D'EVACUATION PAR VOIE AERIENNE

De classifié par décision  
du ministre de la Défense  
le 153 du 12 MAR 2021

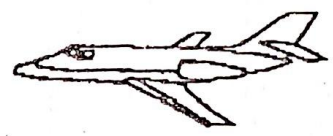
**GOMA**

**PEVA**  
2/2/0

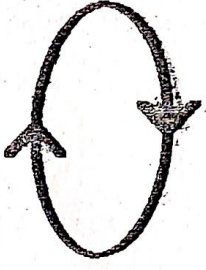


**BANGUI**

**EQ. RELAI**  
1/1/0\*  
1/1/0



JUSQU'A 3 BLESSES



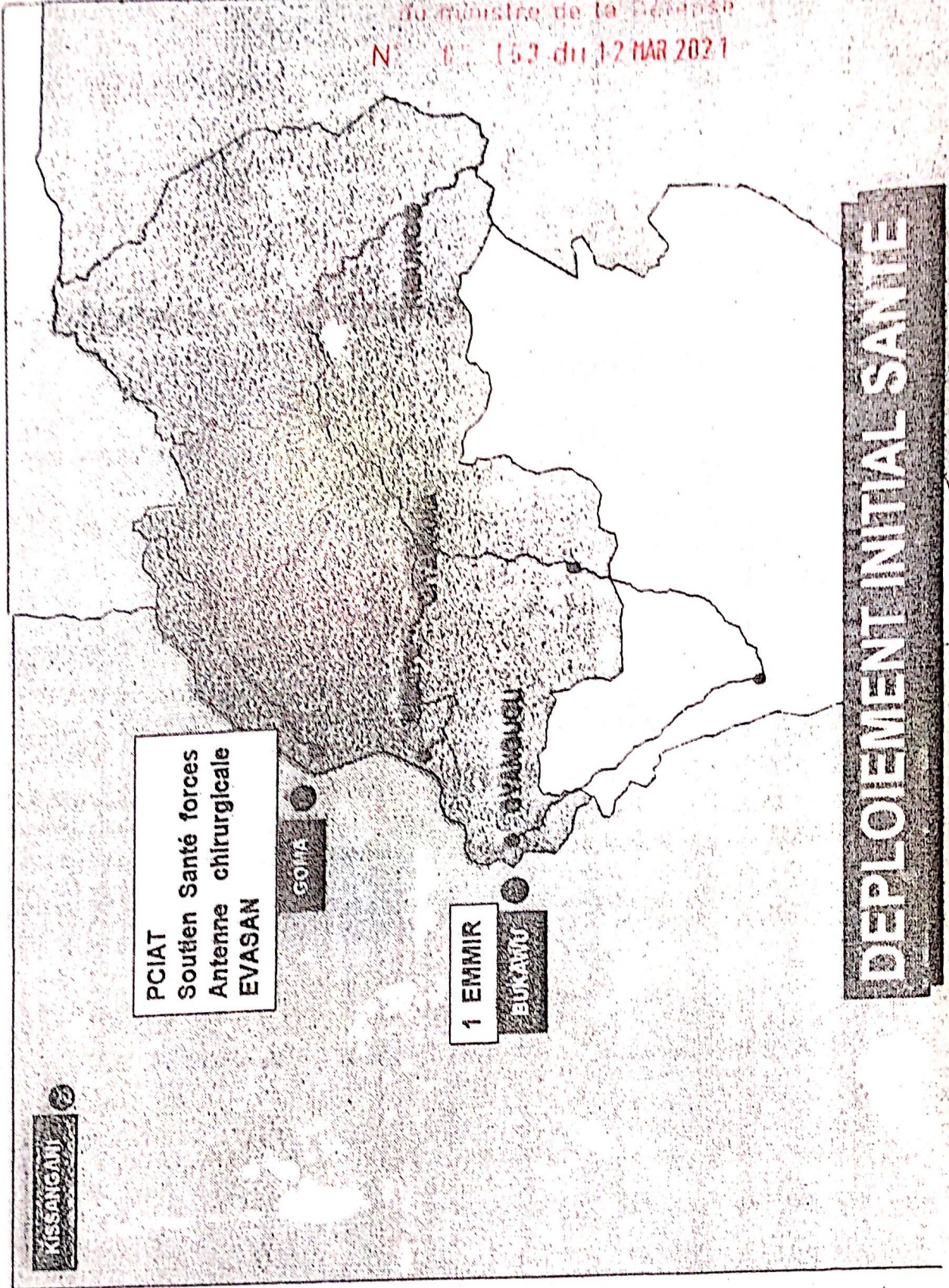
**VILLACOUBLAY**



EQUIPE DEJA EN PLACE



Declassifié par décision  
du ministre de la Santé  
N° 07.153 du 12 MAR 2021



110



**BUKAVU / CYANGUGU**  
**ZAIRE RWANDA**

Établi par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

**CHEFFERIE SANTÉ (POSTURE INITIALE)**

SAN  
2/1/1

1 CONSEILLER SANTE  
1 méd-épidémiologiste

SOUTIEN FORCES (250) + HUMANITAIRE

**EMMIR-50 10/18/18 (46)**

	CCS 2/2/8	
CHIR 3/2/1	MED 2/2/2	MED 2/2/2
SH 0/8/4	LABO PHARMA 1/1/1	RADIO 0/1/0

POIDS: 80 T    VOLUME: 400m3  
2 VLRA/SAN, 4 P4, 1 C35/SAN

1 POSTE DE SECOURS = PERSONNELS EMMIR

AUTONOMIE INITIALE : 4 SEMAINES

Vie courante, protection: à charfe force déployée

109



**GOMA**  
**ZAIRE RWANDA**

é par décision  
de la  
153 du 12 MAR 2021

**CHEFFERIE SANTÉ**

	1 CONSEILLER SANTE 1 méd-épidémiologiste	
---	---	--

**GMC GOMA**

**ACA: 3/6/3 (Guépard - 14° ACP)**

**PEVA: 2/2/0 (AIR)**  
**Cell RAPACE 511 (1/1/0) (SAR - AIR)**

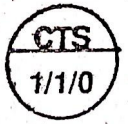
**CAB DENTAIRE : 1/0/1**

**HM médicalisé: 1/1/0**

**Escouade 5 VS: 0/1/9**

**BANGUI / EFAO**

**CELL. TRANSIT SANTÉ (renfort AIR)**



A Prépositionner  
à Bangui:  
-ACA N'DJA  
-SH 50 lits

**KISSANGALI / ZAIRE**

**Cell RAPACE 510 (1/2/2) (AIR) en alerte à 12 h**